



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des ponts et chaussées SPC  
Tiefbauamt TBA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 44, F +41 26 305 36 51  
www.fr.ch/spc



Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 29 novembre 2012*

Communiqué de presse

---

## **Mesures d'accompagnement du projet Poya : publication des mesures de circulation**

*Le Service des ponts et chaussées (SPC), sur préavis du Conseil communal de Fribourg, décide des mesures de restriction de circulation liées aux mesures d'accompagnement du projet Poya. Le Pont de Zaehringen sera fermé au trafic motorisé individuel. Seuls les transports publics, le trafic d'urgence, les taxis, les cyclomoteurs, les cycles et les piétons pourront y circuler. La décision du SPC peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal cantonal. Les mesures d'accompagnement entreront en vigueur simultanément à la mise en service du pont Poya.*

Le Service des ponts et chaussées (SPC) publie les différentes restrictions de circulation liées aux mesures d'accompagnement du projet Poya. La décision a été prise après discussion avec les autorités de la Ville de Fribourg. Dans le même temps, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) approuve les mesures physiques liées à ces mesures d'accompagnement et rejette les 7 recours qui avaient été déposés. Les décisions du SPC et de la DAEC peuvent faire l'objet de recours auprès du Tribunal cantonal.

Les mesures d'accompagnement font partie intégrante du projet Poya. Elles sont indissociablement liées au projet et découlent du Plan directeur partiel des transports, établi par les communes de Fribourg et de Granges-Paccot et approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) le 28 novembre 2007. Ces mesures d'accompagnement étaient également présentées dans la brochure d'information en vue de la votation populaire, en septembre 2006. Les subventions de la Confédération, par le biais du Fonds d'infrastructures pour les agglomérations, sont liées à leur mise en place.

Les mesures d'accompagnement ont pour objectif de maîtriser les reports de trafic induits par le projet Poya, en vue d'assurer une sécurité et une qualité de vie raisonnable aux bordiers des axes concernés par le projet. La réalisation de plusieurs grands projets, dans le canton de Fribourg (H189) ou ailleurs en Suisse (Ville de Soleure), a démontré la nécessité de telles mesures pour inciter les automobilistes à utiliser le nouveau tracé mis à leur disposition.

## **I. Pont de Zaehringen**

Le Pont de Zaehringen sera fermé au trafic motorisé individuel. Seuls les transports publics, le trafic d'urgence et les taxis pourront le traverser. Le Pont de Zaehringen sera également ouvert aux vélos et vélos électriques, aux cyclomoteurs ainsi qu'aux piétons.

Le trafic motorisé, à savoir les voitures de tourisme, les poids lourds, les cars touristiques, le trafic agricole, ainsi que les motos, scooters et motocycles, devront emprunter le pont de la Poya. La mobilité douce (vélos et vélos électriques) et les piétons pourront également traverser le pont de la Poya. Cette mesure d'accompagnement n'entrera pas en vigueur avant la mise en service du pont de la Poya.

## **II. Route de Berne**

34 nouvelles places de parc seront créées le long de la Route de Berne, côté voie descendante, en lieu et place de la voie de bus. Une bande cyclable sera aménagée sur la voie montante.

## **III. Avenue du Général-Guisan**

60 places de parc seront supprimées le long de l'Avenue du Général-Guisan. Des bandes cyclables seront aménagées sur chaque côté de la chaussée, de la Rue de Morat jusqu'au carrefour Sainte-Agnès.

## **IV. Rue Joseph Piller**

Une zone de rencontre est prévue sur la Rue Joseph-Piller, la Rue Saint-Pierre-Canisius, ainsi qu'une partie du Varis et des Rues Jean-Grimoux et Saint-Michel.

### **Contacts**

—

**André Magnin**, Ingénieur cantonal, T +41 26 305 36 40, de 16 h à 17 h

**Thierry Steiert**, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, T +41 26 351 74 00, de 16 h à 16 h 45

**Jean Bourgnicht**, Vice-syndic de Fribourg et Directeur de l'Edilité, T +41 26 351 75 04, de 16 h à 17 h